

Systemes d'installation résidentielle de carreaux et de pierres

G A R A N T I E L I M I T É E

Pour les installations intérieures utilisant DITRA ou DITRA HEAT (planchers) KERDI Waterproofing ou KERDI-BOARD (murs) - Canada

LA PRÉSENTE GARANTIE VOUS CONFÈRE DES DROITS LÉGAUX PRÉCIS, AUXQUELS PEUVENT S'AJOUTER D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE.

Modalités

Sous réserve des conditions et restrictions énoncées dans le présent document, Custom® Building Products (CUSTOM) garantit au propriétaire initial que le système d'installation CUSTOM sera exempt de défauts de fabrication et qu'il ne se dégradera pas ni ne se détériorera dans le cadre de l'utilisation normale pour la durée indiquée dans le tableau ci-dessous, en fonction des produits sélectionnés pour le projet, lorsqu'installé conformément aux instructions, spécifications et normes et lignes directrices de l'industrie les plus récemment publiées de CUSTOM pour ladite installation. Cette garantie entre en vigueur dès la validation de l'achèvement effectif du projet. Cette garantie n'est pas transférable.

Recours exclusif

Dans les installations utilisant correctement les produits CUSTOM sélectionnés dans chaque catégorie du tableau ci-dessous, CUSTOM réparera ou remplacera, à sa discrétion, la zone touchée du système. Ce coût défrayé par CUSTOM ne devra pas dépasser le coût de l'installation initiale en pieds carrés qui a été jugée défectueuse. CUSTOM n'est pas responsable de la teinte ou la nuance des lots de matériaux fabriqués. Une preuve d'achat du produit est exigée pour toute réclamation.

Restrictions

CUSTOM ne sera pas tenu responsable des défaillances structurelles ou de l'exécution du travail qui ne sont pas conformes conformes aux pratiques et aux procédures standards de l'industrie et aux instructions publiées par CUSTOM. CUSTOM ne sera pas tenu responsable des pertes ou dommages résultant du système d'installation CUSTOM ou de tout produit CUSTOM intégré à celui-ci, qu'il s'agisse de dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires, consécutifs, indépendamment de la théorie juridique énoncée, y compris la garantie, le contrat, la négligence ou la responsabilité stricte du produit. Certains États ne permettent pas l'exclusion ou des dommages indirects, donc es restrictions ou exclusions ci-haut peuvent ne pas s'appliquer à vous. Les fissures causées par un mouvement structurel au-delà de la conception technique, une déflexion excessive ou une autre défaillance du substrat et les dommages aux éléments structuraux ou du sous-plancher causés par l'eau ne sont pas couverts. Les catastrophes naturelles, y compris, mais sans s'y limiter, les inondations, les ouragans, les tornades, les tremblements de terre et les incendies, ne sont pas couvertes par la présente garantie. CUSTOM ne sera pas responsable des défaillances du système résultant de l'utilisation de produits concurrents ou non spécifiés. CUSTOM ne sera pas responsable de la formation de bourrelets entre les carreaux, des fissures dans les carreaux, de la perte d'adhérence au substrat, au carreau ou à la membrane en raison d'une déformation excessive des carreaux comme un gauchissement ou une incurvation quelle qu'en soit la raison, ou résultant d'un placement incorrect du pourtour des joints de déformation. Tous les carreaux installés sur des dalles post-contraintes ou suspendues doivent être physiquement forts pour accommoder le mouvement sans fissure ou effritement, comme les carreaux de porcelaine véritable. Le potentiel d'efflorescence et de nuançage est inhérent à tous les produits cimentaires et n'est pas considéré comme un défaut de fabrication. Bien que CUSTOM puisse avoir suggéré ou développé le matériau à la demande du propriétaire ou de l'applicateur, il incombe au propriétaire de tester et de déterminer si le matériau convient au but et à l'utilisation prévus, et le propriétaire assume tous les risques et toutes les responsabilités de quelque nature que ce soit en ce qui a trait à son adéquation. Cette garantie remplace toutes les autres garanties et conditions, expresses ou implicites. CUSTOM décline expressément toute autre garantie ou condition, y compris les garanties et conditions légales ainsi que les garanties et les conditions de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier autre que la garantie expressément énoncée aux présentes.

Exigences relatives à la garantie

Vous pouvez obtenir les exigences d'installation CUSTOM en communiquant avec les services techniques au 1-800-272-8786 ou en visitant www.custombuildingproducts.com. Un système CUSTOM complet de produits doit être utilisé, y compris les mortiers et les coulis, le cas échéant, pour être admissible à cette garantie limitée. La sélection de produits de préparation de surface est facultative selon les exigences du travail. Toutes les installations de plus de 465 m² (5 000 pi²) doivent être préalablement approuvées en communiquant avec un expert en architecture de CUSTOM. Nous offrons des inspections préalables aux travaux, pour plus de renseignements composez le 1-800-272-8786 ou visitez www.custombuildingproducts.com. Les installations à plusieurs résidences sont considérées comme une seule installation.

Procédures de réclamation

Si vous souhaitez faire une réclamation en vertu de cette garantie limitée, vous devez aviser CUSTOM immédiatement par écrit à l'adresse suivante : **Technical Services, Custom Building Products, 10400 Pioneer Blvd., Santa Fe Springs, CA 90670, États-Unis**. Incluez toute information relative à un défaut présumé de l'installation. La réclamation doit être soumise en temps opportun et évaluée par CUSTOM avant que des travaux de réparation ne soient effectués. CUSTOM se réserve le droit d'inspecter physiquement tout projet faisant l'objet d'une réclamation avant d'en déterminer la validité. Une preuve d'achat peut être exigée. Pour toute réclamation non valide, CUSTOM paiera les frais raisonnables, y compris les frais de déplacement et de main-d'œuvre, associés à l'inspection du projet faisant l'objet de la réclamation.



Systemes d'installation r sidentielle de carreaux et de pierres

G A R A N T I E L I M I T   E

**Pour les installations int rieures utilisant DITRA ou DITRA HEAT (planchers)
KERDI Waterproofing ou KERDI-BOARD (murs) - Canada**

SUBSTRATS APPROPRI S

- B ton
- Ma onnerie
- Pl tre au ciment portland
- Planche d'appui en ciment
- Contreplaqu  de qualit  pour l'ext rieur (zones int rieures, s ches)
- Carreaux de c ramique bien coll s existants

PR PARATION DE LA SURFACE (au besoin)

- Sous-couche autonivelante LevelLite®
- Sous-couche autonivelante avanc e LevelLite®
- Sous-couche autonivelante LevelLite® RS
- Sous-couche autonivelante LEVELQUIK® ES

 TANCH IT  (au besoin)

- Selon les instructions recommand es par Schultzer®

MORTIER (doit en s lectionner un)

GARANTIE DE 15 ANS

- MegaLite® Mortier de pr vention des fissures supr me pour carreaux de grande dimension
- FlexBond® LFT Mortier haut de gamme de pr vention des fissures pour carreaux grand format
- FlexBond® Mortier mince de qualit  sup rieure pour pr venir les fissures

GARANTIE DE 10 ANS

- ProLite® Mortier haut de gamme pour carreaux grand format

GARANTIE DE 5 ANS

- VersaBond® LFT Mortier professionnel pour carreaux grand format
- VersaBond® Mortier mince professionnel
- SpeedSet® Mortier mince fortifi 

COULIS (Vous devez en s lectionner un)

- Fusion Pro® Coulis   composante unique
- Prism® Coulis de ciment haute performance
- PolyBlend® Coulis sableux ou non sableux
- CEG-Lite® Coulis commercial  poxy 100 % solides
- CEG-IG® Coulis industriel  poxy 100 % solides

